

SERMON DU VENDREDI.

DATE : 23 / 05 / 2025

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

لَنْ يَنَالَ اللَّهُ لُحُومَهَا وَلَا دِمَائُهَا وَلَكِنْ يَنَالُهُ التَّقْوَى
مِنْكُمْ كَذَلِكَ سَخَّرَهَا لَكُمْ لِتُكَبِّرُوا اللَّهَ عَلَى مَا هَدَيْكُمْ
وَبَشِّرِ الْمُحْسِنِينَ.

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:
مَنْ وَجَدَ سَعَةً فَلَمْ يُضَحَّ، فَلَا يَقْرَبَنَّ مُصَلَّانَا.

LE SACRIFICE RITUEL ET LE SACRIFICE PAR PROCURATION.

Chers musulmans !

Le sacrifice consiste à abattre, selon les règles religieuses, un animal répondant à certaines conditions, dans l'intention de se rapprocher d'Allah ﷻ. Comme pour toute forme d'adoration, l'objectif principal du sacrifice est d'atteindre la piété (taqwâ), c'est-à-dire de se rapprocher d'Allah ﷻ (qurbân signifie d'ailleurs « rapprochement »). Le sacrifice est l'expression de la reconnaissance, du respect et de la sincérité du croyant envers Allah ﷻ, le Très-Haut. En effet, dans le verset que j'ai récité, Allah ﷻ dit : **«Ni leur chair ni leur sang n'atteignent Allah ﷻ. Ce qui L'atteint de votre part, c'est la piété. Ainsi vous les a-t-Il assujettis, afin que vous proclamiez la grandeur d'Allah ﷻ pour vous avoir guidés. Et annonce la bonne nouvelle aux bienfaisants !»**¹ Et dans le hadith que j'ai cité, le Prophète Muhammad ﷺ a dit : **«Celui qui en a les moyens et ne sacrifie pas ne s'approche pas de notre lieu de prière.»**²

Chers croyants !

Le sacrifice est une adoration prescrite à toutes les communautés, depuis le prophète Adam jusqu'au Prophète Muhammad ﷺ. En effet, dans le Noble Coran, Allah ﷻ dit : **«À chaque communauté, Nous avons prescrit le sacrifice afin qu'ils mentionnent le nom d'Allah sur les bêtes de troupeau qu'Il leur a attribuées...»**³ Ainsi, sacrifier un animal ne doit pas être vu comme une simple envie de verser du sang ou une course à la viande. Le sacrifice est une responsabilité lourde de sens, à la fois spirituelle et matérielle, un moyen d'accéder à l'agrément d'Allah ﷻ. Il est l'occasion de

revivre la piété de Hâbil, la sincérité d'Ibrâhîm et la soumission d'Ismâîl, que la paix soit sur eux tous.

Chers fidèles !

Le sacrifice comporte de nombreux bienfaits, tant pour l'individu que pour la société. En effet, il permet aux membres de la famille, aux amis, aux voisins, aux proches, aux pauvres et aux nécessiteux de se rassembler autour d'un même bienfait. Il favorise le maintien et le renforcement des liens d'unité, de solidarité et de fraternité. Le sacrifice entretient également la conscience du partage et de la dépense sincère dans le sentier d'Allah ﷻ. Le Prophète ﷺ nous a appris que le sacrifice est une adoration très appréciée d'Allah ﷻ, et que chaque partie de l'animal sacrifié y compris ses cornes, ses sabots et ses poils sera inscrite dans le registre des bonnes actions de celui qui l'offre.⁴

Chers musulmans !

Comme les années précédentes, la Diyanet de Belgique poursuit cette année encore sa mission de sacrifice par procuration. L'année dernière, vous avez montré un grand intérêt pour cette initiative : Grâce à vos dons, 10.369 parts de sacrifice ont été remises à des frères et sœurs nécessiteux, opprimés, en détresse ou réfugiés. Cette année encore, sous la devise **« Partage ton sacrifice, rapproche-toi de ton frère »**, vos sacrifices, confiés à notre Fondation, seront transmis avec soin et responsabilité, notamment dans notre pays mais aussi dans différentes régions du monde, auprès de celles et ceux qui en ont besoin. Par cette action, vous contribuerez à établir des ponts d'amour entre les cœurs des croyants et à renforcer la conscience d'appartenance à la communauté musulmane (oumma). Ne tardons pas à participer à ce bien : remettons nos dons dès que possible. Je conclus mon prêche avec le sens du verset suivant : **« Raconte-leur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam : ils avaient tous deux présenté une offrande. L'une fut acceptée, l'autre ne le fut pas. Celui dont l'offrande fut rejetée dit à l'autre : «Je te tuerai !» Ce dernier répondit : «Allah ﷻ n'accepte l'offrande que de la part des pieux.»**⁵

¹ Hac, 22/37.

² Ibn Mace, Edâhi, 2.

³ Hac, 22/34.

⁴ Tirmizi, Edâhi, 1.

⁵ Maide, 5/27.